

Année Scolaire 2026/2027

Organisation de la rentrée scolaire
Contributions familiales
Service Scoléo et listes fournitures
Documentation Mutuelle Saint Christophe
Documentation Association Sportive
Documentation APPEL

**DOCUMENTS A RENDRE IMPERATIVEMENT
LE JOUR DE LA RENTRÉE (pas avant)
AU PROFESSEUR PRINCIPAL**

Droit automatique à la bourse
Convention de scolarisation
Fiche médicale
Droit à l'image

**Les documents doivent être signés impérativement
par les 2 parents ayant autorité parentale**

Chef d'établissement : Monsieur Marc SARRAIL directeur@saint-alyre.net

- Directrice adjointe du collège : Mme Cécile DEMOURES – c.demoures@saint-alyre.net
- Assistante administrative : Mme Stéphanie COHADE – s.cohade@saint-alyre.net
- Cadre éducatif : M. Raymond PALAIS – r.palais@saint-alyre.net
- Collaborateurs adjoints d'éducation :
 - Classes de 6^{ème} et 5^{ème} : Mme Jessica RAMBERT et M. Sylvain DERNIER
 - Classes de 4^{ème} et 3^{ème} : Mme Virginie LEGAL et M. Pascal MAGE
- Responsable de l'internat : M. Xavier Machu – x.machu@saint-alyre.net

Organisation de la rentrée scolaire 2026-2027

✚ Remise des livres à venir récupérer :

Judi 27 août de 7 h 30 à 17 h 30, possibilité de faire récupérer les livres par une personne de confiance.

Le jour de la rentrée pour les internes.

✚ Rentrée des classes

Classes	Dates	Observations
Niveau 6 ^{ème}	Mardi 1 ^{er} septembre 11 h 00 – 16 h 00	Appel dans la cour des 6/5 ^{ème} puis rencontre avec le professeur principal qui se prolonge après le déjeuner. Prévoir un pique-nique. Jeudi 3 septembre 13 h 30 – 16 h 00 intégration au parc Montjuzet
Niveau 5 ^{ème}	Mardi 1 ^{er} septembre 14 h 00 – 16 h 00	Appel dans la cour des 6/5 ^{ème} puis rencontre avec le professeur principal
Niveau 4 ^{ème}	Mardi 1 ^{er} septembre 14 h 30 – 16 h 30	Appel dans la cour des 6/5 ^{ème} puis rencontre avec le professeur principal
Niveau 3 ^{ème}	Mardi 1 ^{er} septembre 13 h 30 – 16 h 00	Appel dans la cour des 6/5 ^{ème} puis rencontre avec le professeur principal

✚ Internat

- Accueil des internes :
 - Mardi 1^{er} septembre, pour les collégiens : de 8 h 00 à 15 h 00
- Rencontre Parents - Directeur – Responsable internat – Surveillants internat : **Vendredi 12 septembre à 17 h 00**

Informations diverses

- Trombinoscope et photos de classes les 10 et 11 septembre
- Début des cours de Pastorale et d'option théâtre, éveil aux langues, atelier chinois : lundi 7 septembre
- Préparation examens Cambridge et du soutien du mercredi après-midi : début octobre, date à définir.
- [Messe de rentrée](#) : 18 septembre à 17 h 00

✚ Réunions Parents – Équipes pédagogiques (toutes à 17 h 30 en salle K21)

6 ^{ème}	Lundi 7 septembre
3 ^{ème}	Mardi 8 septembre
4 ^{ème}	Jeudi 10 septembre
5 ^{ème}	Jeudi 17 septembre



CONVENTION FINANCIÈRE 2026 / 2027

COLLÈGE

TARIFS ANNUELS

COÛT DE LA SCOLARISATION (1)	
Contributions familiales	1 178 €
Cautions livres	100 €
COÛT DE LA RESTAURATION — Forfaits demi-pension (applicables du 21/09/2026 au 11/06/2027)	
Forfait 1 jour	240,00 €
Forfait 2 jours	481,00 €
Forfait 3 jours	701,00 €
Forfait 4 jours	936,00 €
Forfait 5 jours	1 168,00 €
REPAS OCCASIONNELS	
Période du 21/09/2026 au 11/06/2026	8,89 €
Hors période des forfaits	8,00 €
INTERNAT	
Chambre double — forfait annuel	4 371 €
Chambre seule — forfait annuel	4 841 €
Rentrées du dimanche soir	272 €
Arrivées occasionnelles le dimanche soir	27,18 €
FRAIS ANNEXES	
Classe CHAM	765 €
Préparation aux examens de l'Université de Cambridge, Cervantès, Goethe Institute et HSK 1-2-3 — préparation	140 €
Frais d'inscription aux examens	<i>Selon le niveau présenté (de 70 € à 150 €)</i>
Cotisation APPEL	21 €

(1) Coût de la scolarisation

La facture annuelle est consultable sur École Directe. Des régularisations éventuelles pourront être effectuées en cours d'année. **Toute sortie anticipée avant la fin de l'année scolaire sera facturée proportionnellement à la durée de présence.** Les périodes de stages sont prises en compte dans le calcul des coûts : aucune déduction supplémentaire ne pourra être accordée. Certains frais supplémentaires pourront être prélevés durant l'année scolaire pour des activités spécifiques (sorties, voyages, certifications...).

MODALITES DE REGLEMENT DE LA CONTRIBUTION FAMILIALE

- **Par prélèvements automatiques mensuels**, sur 10 mois, le 8 de chaque mois, **dont 2 prélèvements en septembre et octobre de 80 €**. Le solde sera réparti sur 8 mois, de novembre à juin. *(Pour les familles déjà sous prélèvement en 2025/2026, le mandat sera reconduit à partir du 8/09/2026.)*
- **Par carte bancaire**, à réception de la facture en 10/2026, sur École Directe.
- **Paiement en 3 versements** : 1/3 à la rentrée scolaire, 1/3 le 1^{er} janvier, 1/3 le 1^{er} avril — par virement, chèque bancaire ou postal, à l'ordre de l'Institution Saint-Alyre *(merci de noter au dos de votre chèque la référence figurant sur la facture)*.
- **Par chèque**, à réception de la facture en 10/2026, à l'ordre de « Institution Saint-Alyre ».
- **En espèces**, à réception de la facture en 10/2026, au service Comptabilité.

RESTAURATION

Forfait demi-pension

L'Institution Saint-Alyre propose plusieurs formules de demi-pension, qui devront être confirmées après la rentrée des classes et la communication des emplois du temps. L'objectif poursuivi est clairement de permettre aux familles de gérer au plus près leur budget demi-pension. Ces formules seront effectives du **21/09/2026 au 11/06/2027**. Les montants des frais de restauration durant ces deux périodes seront à payer sur École Directe.

Attention : les jours de demi-pension sont des jours fixes de la semaine, qui doivent être impérativement précisés afin de pouvoir effectuer toutes les prises en compte nécessaires. Tout passage en dehors du ou des jours choisis fera l'objet d'une facturation complémentaire au prix du repas occasionnel de **8,89 €**.

Les repas non pris en raison des voyages scolaires, stages, etc., seront déduits, hors frais fixes, sur la facture de régularisation de fin d'année.

Une franchise de 8 jours est appliquée à toute absence pour maladie. À la demande écrite des parents, une réduction sur les jours complémentaires au-delà de la franchise est faite sur la base de 5 € par repas.

En cas d'arrêt de la scolarité en cours d'année, un remboursement interviendra à compter du premier jour qui suit la date de l'arrêt.

Les familles devront confirmer leur choix de forfait (2 à 5 repas) au plus tard le 21/09/2026. Ce choix est fait pour l'année entière. Le montant du forfait sera comptabilisé sur la facture annuelle de la famille.

Changement de régime : toute demande de changement de régime en cours d'année devra être transmise au Service Comptabilité (service.comptable@saint-alyre.net) et fera l'objet d'un accord exceptionnel de la Direction (**une seule demande par an sera étudiée**) : **avant le 01/12/2026** pour un changement à compter du 01/01/2027, ou **avant le 01/03/2027** pour un changement à compter du 01/04/2027.

Repas occasionnels

- En dehors de la période de forfait demi-pension (qui s'étend du 21/09/2026 au 11/06/2027), les repas occasionnels seront comptabilisés au tarif de **8,00 €/repas**.
- Durant la période de forfait demi-pension (soit du 21/09/2026 au 11/06/2027), les repas occasionnels seront comptabilisés au tarif de **8,89 €/repas**.
- Les repas pris en dehors de la période de forfait demi-pension et les repas occasionnels devront obligatoirement faire l'objet d'un approvisionnement du compte restauration par la famille avant la date du repas pris.
- En cas de perte ou de détérioration de la **carte scolaire d'identité – carte de restauration** et/ou du **badge** fournis par l'établissement, leur remplacement fera l'objet d'une facturation (carte : 10,00 €).

INTERNAT

Le forfait annuel est calculé toutes charges comprises pour la durée de l'année scolaire, quelle que soit la date de fin des cours. Il inclut, pendant les périodes scolaires :

- les **petits-déjeuners** du lundi au vendredi ;
- les **repas de midi** du lundi au vendredi ;
- les **repas du soir** du lundi au jeudi.

Les repas de midi sont pris dans l'établissement scolaire de l'étudiant et sont inclus dans le forfait annuel d'internat. Les périodes de stages et de fin de cours sont intégrées dans le calcul des coûts : aucune déduction ne pourra être accordée.

Modalités de règlement de l'internat

Le règlement par prélèvements mensuels est obligatoire pour les frais d'internat, sur 10 mois.

Un **dépôt de garantie de 300,00 €** est demandé ; il est réglé par chèque et débité dès la rentrée, remboursable deux mois après la fin de l'année scolaire en cas de non-réinscription, déduction faite des dégâts (ou dépenses) éventuels imputables à l'étudiant. Il n'est pas remboursé en cas d'exclusion ou de départ volontaire en cours d'année.

Tout départ volontaire de l'internat intervenant à compter du 01/03 de l'année en cours donnera lieu à la facturation totale de l'année à l'internat.

Il est procédé à un état des lieux à l'installation et au départ de l'interne. Si des dégâts sont constatés en cours d'année, la facturation sera à la charge de la famille.

REDUCTIONS ACCORDEES SUR LA CONTRIBUTION FAMILIALE

L'Institution Saint-Alyre aide les familles nombreuses. Elle accorde deux types de réductions sur la contribution familiale, qui se cumulent.

Réduction selon le nombre d'enfants à charge

Une réduction pour enfants à charge au 1^{er} septembre 2026 (moins de 18 ans, ou étudiants de 18 à 21 ans) est accordée sur la contribution familiale, sur présentation du livret de famille et d'une attestation d'inscription en enseignement supérieur pour les étudiants.

Enfants à charge	3	4	5	6	7	8
Taux de réduction	5 %	10 %	15 %	20 %	25 %	30 %

Réduction selon le nombre d'enfants inscrits à Saint-Alyre

À partir de 3 enfants inscrits à l'Institution Saint-Alyre, il est accordé une réduction forfaitaire sur les contributions d'externat, quel que soit le niveau (école, collège ou lycée).

3 enfants	Réduction de 100 € (sur l'aîné, collégien, lycéen ou étudiant)
4 enfants	Réduction de 250 € (150 € sur l'aîné + 100 € sur le cadet : collégien, lycéen ou étudiant)
5 enfants et plus	Gratuité à partir du 5 ^e enfant quel que soit son niveau (école, collège, lycée) et réduction de 250 € (150 € sur l'aîné + 100 € sur le cadet en secondaire ou supérieur)

Réduction exceptionnelle

Une **réduction exceptionnelle** peut être demandée. Le dossier de demande d'aide aux familles est à retirer au service Comptabilité avant le **21 septembre 2026**. En toute circonstance exceptionnelle, vous êtes invités à prendre rendez-vous avec le Chef d'Établissement afin de convenir d'une solution.

SERVICE SCOLEO

COLLEGE

Vous avez la possibilité de commander les fournitures scolaire sur le site

www.scoleo.fr



Scoléo, c'est quoi ?

La plateforme de services gratuits qui simplifie la vie familiale et scolaire !

Scoleo.fr est une plateforme unique de services mutualisés à destination des familles, des associations de parents d'élèves et des établissements scolaires. Elle a pour vocation de concevoir, avec les associations de parents d'élèves du public et du privé, des initiatives mutualisées pour simplifier la vie familiale et scolaire. Co-voiturage scolaire, babysitting solidaire entre parents, opération fournitures scolaires, bourses aux livres et aux affaires d'occasion au sein de la communauté scolaire de votre établissement... Un panel de services gratuits mis à la disposition de tous, pour faire vivre et enchanter la communauté scolaire et favoriser l'épanouissement des enfants.



Covoiturage
Scolaire



Opération
Fournitures
Scolaires



Stop aux
Affaires
Perdues



Clés
Perdues



Stop aux Poux



Babysitting
Solidaire



Bourse aux
Livres



Bourse aux
Affaires
d'occasion

Les avantages de l'Opération Fournitures Scolaires SCOLEO :

- Des listes scolaires pré-enregistrées conformes à la demande des enseignants.
- La liberté de modifier la liste selon la convenance des parents.
- Une magnifique sélection de cartables et agendas sélectionnés pour leur qualité et leur robustesse.
- Une livraison à l'adresse au choix des parents
- Un dispositif bénéficiant au Fonds d'Initiative Scoléo

Merci pour votre engagement et mobilisation.

Le Service Parents Scoléo

LISTE DE FOURNITURES CLASSE DE 6^{ème}

FRANÇAIS

1 classeur souple, largeur dos 2.5cm, pour feuilles 21x29.7 (4 petits anneaux), 1 classeur rigide, largeur dos 4cm, 4 anneaux pour feuilles 21x29.7, feuilles simples et doubles grands carreaux, quelques pochettes transparentes + 8 intercalaires + 1 cahier de brouillon

HISTOIRE GEOGRAPHIE

1 grand cahier 24*32 96 pages
EMC : Attendre les instructions à la rentrée

ANGLAIS LV1 ou BILANGUE

2 cahiers 24x32, grands carreaux, sans spirales, 48 pages + son protège-cahier, feuilles grand format, grands carreaux. **Pour le cahier d'activités (Workbook), il vous sera facturé à la rentrée car l'établissement se charge de le commander.**

ANGLAIS EURO 1 cahier 24x32, grands carreaux, sans spirales, 48 pages + son protège-cahier

ALLEMAND (BI LANGUE)

Petit carnet (lignes) -> « Mine d'or pour le lexique »

1 cahier d'activités Fantastisch ! (Nouveau Programme 2025) Allemand 1ère année, éditions maison des langues ISBN: 978-7-18009-028-1 + son protège cahier d'activités + 1 cahier 24x32, grands carreaux, sans spirales, 96 pages + son protège-cahier

MATHEMATIQUES

2 cahiers 21x29.7 grands carreaux 96 pages + 1 pochette avec élastiques + papier calque A4 75g + papier millimétré, règle, équerre, compas, 1 rapporteur avec double graduation précise de 0° à 180°, 1 calculatrice **CASIO 92 collège ou TEXAS TI collège**

SVT

- 2 cahier 24x32(impérativement) d'environ 48 pages (si possible) grands carreaux. Feuilles grand format grands carreaux simples. 2 pochettes transparentes. 1 clé USB au moins 8 GB de préférence (à avoir toujours avec soi).

SPC

1 cahier 24x32 grands carreaux 96 pages, 1 calculatrice **CASIO 92 collège ou TEXAS TI collège**, 1 règle, crayons de couleurs et 1 crayon à papier

ARTS PLASTIQUES

2 pinceaux moyens + crayons de couleur + 2 crayons à papier HB-2B + papier calque + 3 pochettes canson papier à dessin blanc 21x29.7 + 1 pochette couleurs vives 24x32 + trousse complète (ciseaux, compas, règle, gomme) + papier brouillon blanc sans carreau + peinture gouache (couleurs primaires + blanc + noir) + 1 carnet ou 1 cahier 24x32 à dessin

EPS : Une raquette de badminton, tenue d'EPS = Jogging / short, Tee-shirt, Chaussures adaptées : basket de sport type running, gourde nominative

MUSIQUE

1 porte-vues de 50 vues, 1 paquet de feuilles A4 grands carreaux

PASTORALE

1 cahier 24x32 grands carreaux 48 pages, couverture plastique transparente

OPTION : EVEIL AUX LANGUES : 1 cahier 17 x 22cm 96 pages

ATELIER CHINOIS : 1 cahier 24x32 petits carreaux

+ 1 rouleau de film plastique pour couvrir les livres + 1 clé USB 4 Go + 1 agenda

LISTE DE FOURNITURES CLASSE DE 5^{ème}

FRANÇAIS : 1 classeur souple, largeur dos 2.5 cm pour feuilles 21x29.7 (4 petits anneaux) + 4 intercalaires, 1 classeur rigide, largeur dos 4cm, 4 anneaux pour feuilles 21x29.7. Feuilles simples et doubles grands carreaux + quelques pochettes transparentes

HISTOIRE GEOGRAPHIE : 1 grand cahier 24*32 96 pages EMC : Attendre les instructions à la rentrée

ANGLAIS LV1 ou BILANGUE : 2 cahiers 24x32, grands carreaux, sans spirales, 48 pages + son protège-cahier, feuilles grand format, grands carreaux. **Pour le cahier d'activités (Workbook), il vous sera facturé à la rentrée car l'établissement se charge de le commander.**

ANGLAIS EURO 1 cahier 24x32, grands carreaux, sans spirales, 48 pages + son protège-cahier

ALLEMAND (BI LANGUAGE) : Petit carnet (lignes) -> « Mine d'or pour le lexique » + 1 cahier grands carreaux 21x29.7 96 pages. **1 cahier d'activités Fantastisch ! Allemand 2ème année, éditions maison des langues ISBN: 978-2356858726 + son protège cahier d'activités**

ALLEMAND LV2

1 cahier grands carreaux 21x29.7 96 pages 1 cahier d'activités Richtig Clever 1^{ère} année

CHINOIS LV2

1 cahier 24x32 petits carreaux 96 pages + ardoise blanche et feutre + protège cahier 24x32 (pour glisser l'ardoise) + copies doubles A4 petits carreaux. 1 cahier d'activités « 来吧 ! Lái ba » Edition Didier + 1 cahier d'écriture chinoise vert, Edition Centenaire

ITALIEN LV2

1 cahier A4 96 pages. Pour le cahier d'activités attendre les instructions de l'enseignant en début d'année

ESPAGNOL LV2

1 cahier 24x32 grands carreaux 96 pages + 4 surligneurs + crayons de couleur

MATHEMATIQUES

2 cahiers 21x29.7 grands carreaux 96 pages, règle, équerre, compas, rapporteur, papier calque, 1 calculatrice **CASIO 92 collège ou TEXAS TI collège**

TECHNOLOGIE

1 classeur souple, format A4, 6 intercalaires cartonnés, 50 pochettes A4 transparentes pour feuilles 21x29.7 + feuilles grands carreaux

SVT

2 cahiers 24x32(impérativement) d'environ 48 pages grands carreau. Feuilles grand format grands carreaux simples. 2 pochettes transparentes. 1 clé USB au moins 8 GB de préférence (à avoir toujours avec soi). Possibilité de réutiliser le cahier de l'année dernière.

SPC

1 cahier 24x32 grands carreaux 96 pages, 1 calculatrice **CASIO 92 collège ou TEXAS TI collège**, 1 règle, 1 pochette de papier millimétré, crayons de couleurs et 1 crayon à papier

EPS : tenue d'EPS = Jogging / short, Tee-shirt, Chaussures adaptées : basket de sport type running, gourde nominative

ARTS PLASTIQUES

2 pinceaux moyens + crayons de couleur + 2 crayons à papier HB-2B + papier calque + 3 pochettes canson papier à dessin blanc 21x29.7 + 1 pochette couleurs vives 24x32 + trousse complète (ciseaux, colle, compas, règle, gomme) + papier brouillon blanc sans carreau + peinture gouache (couleurs primaires + blanc + noir) + 1 carnet ou 1 cahier 24x32 à dessin

MUSIQUE

1 porte-vues de 50 vues, 1 paquet de feuilles A4 grands carreaux

LATIN

Un classeur souple, largeur dos 2.5 cm pour feuilles 21x29.7 (4 petits anneaux), des feuilles à grands carreaux 21x29.7, des pochettes transparentes, 4 intercalaires, un cahier petit format 96 pages (pas de spirales), quelques fiches bristol, un classeur rigide grand format (dos 4 cm). Cahier de latin 2025 Nathan

PASTORALE

1 cahier 24x32 grands carreaux 48 pages, couverture plastique transparente pour les nouveaux élèves, **pour les anciens gardez celui de l'année de 6^{ème}**

+ 1 rouleau de film plastique pour couvrir les livres + 1 clé USB 4 Go + 1 agenda

LISTE DE FOURNITURES CLASSE DE 4^{ème}

FRANÇAIS : 1 classeur souple pour feuilles 21x29.7 (4 petits anneaux) + 4 intercalaires / 1 classeur rigide 4 anneaux pour feuilles 21x29.7 + feuilles simples et doubles grands carreaux + quelques pochettes transparentes + 4 intercalaires

HISTOIRE GEOGRAPHIE : 2 cahiers A4 96 pages

EMC : "citoyens aujourd'hui !" éditions Nathan (couverture orange), collection dirigée par Hazard-Tourillon. Edition 2025, ISBN 978-2-09-504875-4 Pour le cahier d'activités, il vous sera facturé à la rentrée car l'établissement se charge de le commander.

ANGLAIS LV1 ou BILANGUE : 2 cahiers 24x32, grands carreaux, sans spirales, 48 pages + son protège-cahier, feuilles grand format, grands carreaux. Pour le cahier d'activités (Workbook), il vous sera facturé à la rentrée car l'établissement se charge de le commander.

ANGLAIS EURO 1 cahier 24x32, grands carreaux, sans spirales, 48 pages + son protège-cahier

ALLEMAND (BI LANGUE) : 1 cahier grands carreaux 21x29.7 96 pages. 1 cahier d'activités Fantastisch ! Neu Allemand 3ème année, éditions maison des langues ISBN: 978-2-35685-738-5 + son protège cahier d'activités. Petit carnet (lignes) -> « Mine d'or pour le lexique » (possibilité de garder la mine d'or de la 5ème)

ALLEMAND LV2 : 1 cahier grands carreaux 21x29.7 96 pages + 1 cahier d'activités Hab Spass neu 2^{ème} année édition Bordas

ESPAGNOL LV2 : 1 cahier **24x32 de 96 pages**, grands carreaux, sans spirales.

CHINOIS LV2

1 cahier 24x32 petits carreaux 96 pages + ardoise blanche et feutre + protège cahier 24x32 (pour glisser l'ardoise) + copies doubles A4 petits carreaux. 2 cahiers d'activités « 你说呢 ? NI SHUO NE ? » - N°1 : leçons 1 à 6 / N°2 : leçons 7 à 14 - Edition Didier (*ils serviront pour la 4^{ème} et la 3^{ème}*) + 1 cahier d'écriture chinoise vert, Edition Centenaire

ITALIEN LV2

1 cahier A4 96 pages. Pour le cahier d'activités attendre les instructions de l'enseignant en début d'année

MATHEMATIQUES

2 cahiers 21x29.7 petits carreaux 96 pages +1 calculatrice **CASIO 92 collège ou TEXAS TI collège** + règle graduée + 1 compas + 1 rapporteur + 1 équerre + 1 gomme + crayon de papier + crayons de couleur + stylos

TECHNOLOGIE

1 classeur souple, format A4, 6 intercalaires cartonnés, 50 pochettes A4 transparentes pour feuilles 21x29.7 + feuilles grands carreaux

SVT

2 cahiers 24x32(impérativement) d'environ 48 pages grands carreau. Feuilles grand format grands carreaux simples. 2 pochettes transparentes. 1 clé USB au moins 8 GB de préférence (à avoir toujours avec soi). Possibilité de réutiliser le cahier de l'année dernière.

SPC

1 cahier 21x29.7 grands carreaux 96 pages, 1 calculatrice **CASIO 92 collège ou TEXAS TI collège**, 1 règle, 1 pochette de papier millimétré, crayons de couleurs et 1 crayon à papier

EPS : Une raquette de badminton, tenue d'EPS = Jogging / short, Tee-shirt, Chaussures adaptées : basket de sport type running, gourde nominative

ARTS PLASTIQUES

2 pinceaux moyens + crayons de couleur + 2 crayons à papier HB-2B + papier calque + 2 pochettes canson papier à dessin blanc 21x29.7 + trousse complète (ciseaux, colle, compas, règle, gomme) + papier brouillon blanc sans carreau + peinture gouache (couleurs primaires + blanc + noir) + 1 carnet ou 1 cahier 24x32 à dessin

LATIN

1 Classeur souple GF petits anneaux + 6 intercalaires et 1 classeur rigide GF grands anneaux + 6 intercalaires. Feuilles seyès de couleurs + feuilles seyès blanches simples et doubles

GREC Fichier élève "odysseia 3eme et débutants " chez hachette éducation. Edition 2025

MUSIQUE : 1 porte-vues de 50 vues, 1 paquet de feuilles A4 grands carreaux

+ 1 rouleau de film plastique pour couvrir les livres + 1 clé USB 4 Go + 1 agenda

LISTE DE FOURNITURES CLASSE DE 3^{ème}

FRANÇAIS : 1 classeur souple, largeur dos 2.5cm, pour feuilles 21x29.7 (4 petits anneaux), 1 classeur rigide, largeur dos 4cm, 4 anneaux pour feuilles 21x29.7, feuilles simples et doubles grands carreaux, quelques pochettes transparentes + 8 intercalaires + 1 cahier de brouillon

HISTOIRE GEOGRAPHIE : 2 cahiers format 21x29.7 96 pages_EMC : "citoyens aujourd'hui !" éditions Nathan (couverture bleue), collection dirigée par Hazard-Tourillon. Edition 2026, ISBN 978-2-09-506281-1

ANGLAIS LV1 ou BILANGUE : 2 cahiers 24x32, grands carreaux, sans spirales, 48 pages + son protège-cahier, feuilles grand format, grands carreaux. **Pour le cahier d'activités (Workbook), il vous sera facturé à la rentrée car l'établissement se charge de le commander.**

ANGLAIS EURO : 1 cahier 24x32, grands carreaux, sans spirales, 48 pages + son protège-cahier

ALLEMAND (BI LANGUE) : 1 cahier grands carreaux 21x29.7 96 pages. Cahier d'activités Allemand 3^{ème} année, édition Bordas 2022 ISBN 978-2-04-7338 391

ALLEMAND LV2 : 1 cahier grands carreaux 21x29.7 96 pages, 1 cahier d'activités Fantastisch ! Neu Allemand 3^{ème} année, éditions maison des langues ISBN: 978-2-35685-738-5 + son protège cahier d'activités

ESPAGNOL LV2

1 cahier 21x29.7 120 pages grands carreaux + 1 protège cahier. **L'ouvrage Operación Meninas, vous sera facturé à la rentrée car l'établissement se charge de le commander. (5,90 €)**

ITALIEN LV2

1 cahier A4 96 pages. Pour le cahier d'activités attendre les instructions de l'enseignant en début d'année

CHINOIS LV2

1 cahier 24x32 petits carreaux 96 pages + ardoise blanche et feutre + protège cahier 24x32 (pour glisser l'ardoise) + copies doubles A4 petits carreaux. + 1 cahier d'écriture chinoise vert, Edition Centenaire

MATHEMATIQUES

2 cahiers 21x29.7 petits carreaux 96 pages

1 calculatrice **CASIO 92 collège ou TEXAS TI collège** + règle graduée + 1 compas + 1 rapporteur + 1 équerre + 1 gomme + crayon de papier + crayons de couleur + stylos + quelques feuilles de papier millimétré

TECHNOLOGIE

1 classeur souple, format A4, 6 intercalaires cartonnés, 50 pochettes A4 transparentes pour feuilles 21x29.7 + feuilles grands carreaux

SVT

2 cahiers 24x32(impérativement) d'environ 48 pages grands carreau. Feuilles grand format grands carreaux simples. 2 pochettes transparentes. 1 clé USB au moins 8 GB de préférence (à avoir toujours avec soi). Possibilité de réutiliser le cahier de l'année dernière.

SPC

1 cahier 21x29.7 grands carreaux 96 pages, 1 calculatrice **CASIO 92 collège ou TEXAS TI collège**, 1 règle, 1 pochette de papier millimétré, crayons de couleurs et 1 crayon à papier

EPS : tenue d'EPS = Jogging / short, Tee-shirt, Chaussures adaptées : basket de sport type running, gourde nominative

ARTS PLASTIQUES

2 pinceaux moyens + crayons de couleur + 2 crayons à papier HB-2B + papier calque + 2 pochettes canson papier à dessin blanc 21x29.7 + trousse complète (ciseaux, colle, compas, règle, gomme) + papier brouillon blanc sans carreau + peinture gouache (couleurs primaires + blanc + noir) + 1 carnet ou 1 cahier 24x32 à dessin

LATIN

1 Classeur souple GF petits anneaux + 6 intercalaires et 1 classeur rigide GF grands anneaux + 6 intercalaires. Feuilles seyès de couleurs + feuilles seyès blanches simples et doubles

GREC

Fichier élève "odysseia 3eme et débutants " chez hachette éducation.

MUSIQUE

1 porte-vues de 50 vues, 1 paquet de feuilles A4 grands carreaux
+ 1 rouleau de film plastique pour couvrir les livres + 1 clé USB 4 Go + 1 agenda



L'assurance au cœur fraternel

L'assurance scolaire de votre enfant



CHERS PARENTS

Dès le premier jour de la rentrée scolaire 2026-2027, **votre enfant bénéficiera de l'assurance scolaire et extra-scolaire** de la Mutuelle Saint-Christophe assurances, premier assureur de l'enseignement privé.

Les atouts de l'assurance scolaire de la Mutuelle Saint-Christophe assurances



Une protection à chaque instant :
24h/24, 365 jours par an, y compris pendant les congés.



En tous lieux, qu'il soit à l'école, à la maison, à des activités extra-scolaires... ou en voyage à l'étranger !



En toutes circonstances en cas d'accident, de racket à l'école ou sur son trajet...

Grâce au contrat collectif souscrit par votre établissement, vous pouvez profiter d'une assurance scolaire parmi les plus complètes et les plus compétitives du marché.

Garanties ⁽¹⁾	Prestations
Invalidité permanente : • inférieure à 66 % - franchise relative ⁽²⁾ 6 % • comprise entre 66 % et 85 % • supérieure ou égale à 86 %	jusqu'à 45 800 € 65 000 € 99 500 €
Décès	5 000 €
Traitement médical dont forfait hospitalier franchise relative de 7 jours	21 000 €
Frais médicaux prescrits non remboursés par la Sécurité sociale	155 €
Chambre particulière en cas d'hospitalisation - franchise relative de 7 jours	31 € / jour maxi 365 jours
Soins et frais de prothèse : • appareil d'orthodontie • dentaires (par dent) • auditifs, orthopédiques • traitement d'orthodontie rendu nécessaire par l'accident	600 € 600 € 800 € 2 100 €
Frais d'optique - bris de monture, verres ou lentilles	400 €
Frais de transport	305 €

Garanties ⁽¹⁾	Prestations
Frais de rapatriement	1 600 €
Frais de recherche et de sauvetage	10 000 €
Accompagnement psychologique après un accident grave ou une agression	50 € / séance maxi 765 €
Frais de remise à niveau scolaire : cours de rattrapage, frais de garde ou frais de transport - franchise relative de 15 jours consécutifs de scolarité	50 € / jour maxi 1 900 €
Harcèlement scolaire : garantie de Protection Juridique en cas de victime de harcèlement scolaire, d'atteinte à la e-réputation	10 000 €
Racket et agression dans l'établissement ou sur le trajet : vêtements, clés, papiers administratifs pris en charge sur présentation du dépôt de plainte, une fois par année scolaire	250 €
Instruments de musique : bris ou vol durant les cours, prise en charge une fois par année scolaire et sur présentation du dépôt de plainte en cas de vol. Franchise 30 €	1 100 €

Pour plus d'informations, votre notice d'information sera disponible sur l'Espace Parents à partir du 10 août 2026 :
<https://www.saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents/rentree-scolaire>

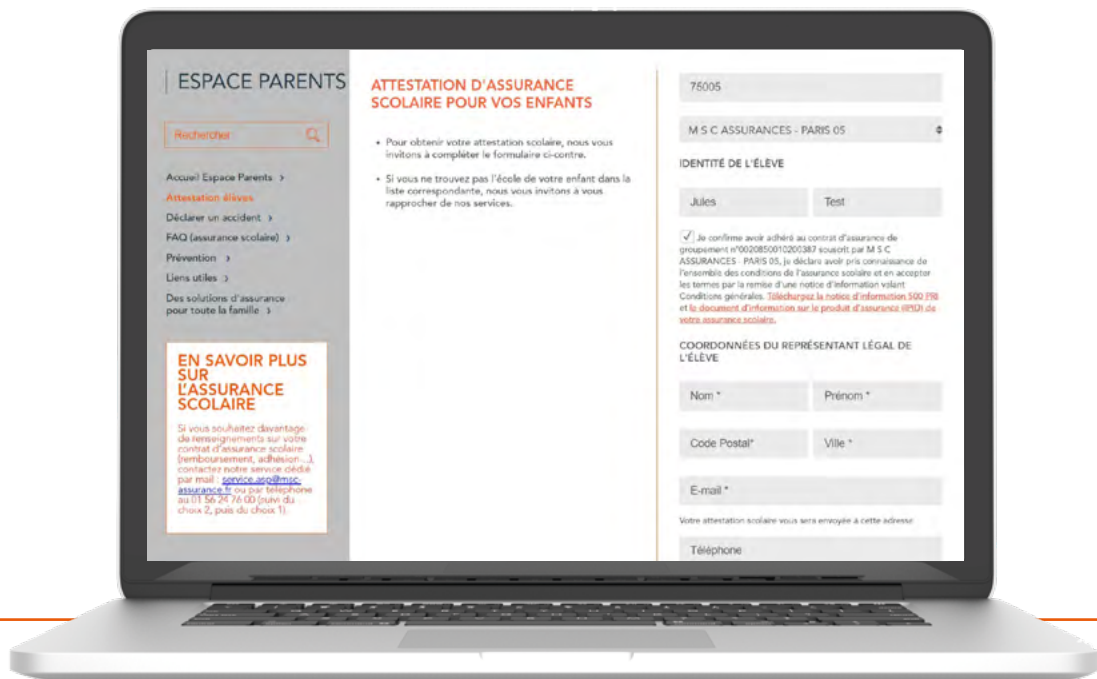
(1) Dans la limite et selon les conditions de la notice d'information.

(2) Franchise relative : si le montant du sinistre est inférieur ou égal au montant de la franchise, il n'y a pas d'indemnisation. Si le montant du sinistre est supérieur au montant de la franchise, le montant total du sinistre est indemnisé.

Mutuelle Saint-Christophe assurances

277 rue Saint-Jacques - 75256 Paris cedex 05 - Tél : 01 56 24 76 00 - www.saint-christophe-assurances.fr
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le Code des assurances N° SIREN : 775 662 497

Comment récupérer l'attestation scolaire de votre enfant à partir du 24 août 2026 ?



1

Rendez-vous sur <https://www.saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents/attestations-eleves>

2

Remplissez le code postal ou département de l'établissement

3

Choisissez votre établissement parmi la liste proposée

4

Renseignez l'identité de votre enfant

5

Remplissez vos coordonnées en tant que représentant légal

Et c'est tout ! Vous recevrez votre attestation via l'email renseigné.

Si vous souhaitez davantage de renseignements sur votre contrat d'assurance scolaire (remboursement, adhésion...), contactez notre service dédié par mail :

service.assurancescolaire@msc-assurance.fr
ou par téléphone au **01 56 24 76 00**.

Mutuelle Saint-Christophe assurances

277 rue Saint-Jacques - 75256 Paris cedex 05 - Tél : 01 56 24 76 00 - www.saint-christophe-assurances.fr
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le Code des assurances N° SIREN : 775 662 497

@AdobeStock



ASSOCIATION SPORTIVE 2026 – 2027

L'Association Sportive permet aux élèves de pratiquer des activités sportives sur le **temps de midi** et le **mercredi après-midi**. Elle s'adresse aux **collégiens** comme aux **lycéens**. Les activités sportives proposées peuvent être pratiquées à des fins de **loisir** ou de **compétition**.

Les élèves inscrits s'engagent à être **assidus** aux différents entraînements et compétitions.

Ils peuvent également être formés aux **rôles d'arbitre, juge** dans le cadre de compétitions scolaires.

MULTIACTIVITES (futsal basket tennis de table...)

Responsable : M. REYNES

Horaires susceptibles de changer à la rentrée

Entraînements : Lundi et Jeudi 12h30 à 14h

Licence AS : 50€



BADMINTON

Responsable : Mme CHABRILLAT

Entraînements : Mercredi 12h30 à 14h30

Compétitions : Mercredi 13h à 17h

Licence AS : 50€



NATATION

Responsables : Mme VOLAT – Mme MICHEL

Entraînements : Mercredi : 13h à 16h30 en 2 créneaux horaires car 2 groupes

Compétitions : Mercredi : 12h15 à 17h45

Licence AS : 50€



SAVATE BOXE FRANÇAISE

Responsable : Mme EPIE

Entraînements : Mercredi 12h30 à 14h30

Compétitions : Mercredi 13h à 17h

Licence AS : 50€



PASS DECOUVERTE

Responsables : Mme LE PAPE – Mr COLIN

Horaires Variables suivant l'activité // Globalement : Mercredi 13h à 16h

Licence AS : 160€

Le **PASS DECOUVERTE** donne accès à **différentes activités sportives**.

L'élève s'inscrit au préalable aux différentes sorties qui l'intéressent en fonction du planning annuel. Il n'est pas limité en nombre.

Un élève peut être licencié au PASS DECOUVERTE et à une activité annuelle sans supplément de cotisation.

Exemple d'activités :

SKI DESCENTE / CANOE / RANDO / TRAMPOLINE
/ ACCROBRANCHE / ESCALADE/ GOLF....





Qu'est-ce que l'APEL :

Avec ses 991 000 adhérents, l'Apel (Association de parents d'élèves de l'enseignement libre) est la plus importante association nationale de parents d'élèves. Nous sommes également la seule association de parents d'élèves reconnue dans le Statut de l'Enseignement catholique.

L'APEL, c'est quatre services concrets d'aide à la scolarité et à l'éducation :

- Famille & éducation, le magazine de l'Apel qui, tous les deux mois, apporte aux parents d'élèves des informations pratiques et utiles sur la vie scolaire, les questions éducatives et de société, et les activités de loisirs pour les enfants.
- www.apel.fr, le site internet de l'Apel nationale qui, mis à jour quotidiennement, répond aux interrogations des parents sur la scolarité et l'éducation de leurs enfants.
- Apel Service, un service téléphonique (01 46 90 09 60), où des spécialistes (conseillers scolaires, éducateurs spécialisés, psychologues ...) répondent à toutes les questions des parents concernant la scolarité, l'orientation, les difficultés éducatives rencontrées.
- Le Service d'information et de conseil aux familles, présent dans la plupart des Apel académiques et départementales, qui initie et soutient la mise en place d'actions dans les domaines de l'orientation et du rapprochement entre école et monde professionnel, et accompagne les familles ayant un enfant à besoins éducatifs particuliers.

Qu'est-ce que l'APEL Saint-Alyre :

C'est une belle équipe qui participe concrètement à la vie et à l'animation de l'Institution :

- Animations au sein de l'Institution :
 - Visite du père Noël avec goûters pour Maternelles et Primaires
 - Galette des rois entre l'Institution, les parents et l'APEL
 - Présence aux portes ouvertes de l'Institution
 - Sensibilisation sur les handicaps en primaire avec des prestataires extérieurs
 - Sensibilisation aux premiers secours en primaire
 - Participation à l'organisation du Forum des métiers pour le lycée
 - Achat de calculatrices pour les CM2
 - Animation du réseau des parents correspondants au collège et au lycée
- Organisation de manifestations :
 - Marché de Noël
 - Vente des chocolats de Noël
 - Vente de chocolats de pâques
 - Kermesse des maternelles et primaires
 - Tombola pour les maternelles et primaires
 - Vente de brioches pour l'ADAPEI

- Vente de crêpes pour les maternelles et primaires
- Aide au financement à l'acquisition de matériel et/ou d'outils pédagogiques :
 - Livres scolaires en classe pour alléger les cartables pour nos collégiens
 - Certificat prévention et secours civiques de niveau 1 pour les 4e
 - Projet d'aménagement de la garderie des maternelles
 - Aide aux familles en difficulté
- Mise en place d'un annuaire pour les maternelles et primaires
- Présence lors de conseils de discipline
- Participation au conseil d'administration avec l'Institution et OGEC (la présidence de l'APEL y est membre de droit)

L'APEL Saint-Alyre remercie tous les parents, les lycéens et collégiens pour le temps accordé ! Rien ne peut se faire sans vous !

L'adhésion à l'APEL Saint-Alyre – Septembre 2026 :

Votre adhésion à l'APEL de 21€ par famille sera prélevée automatiquement sur votre première facture de l'année.

Si vous ne souhaitez pas adhérer à l'APEL Saint-Alyre, vous devez refuser l'adhésion auprès de l'APEL via un mail avant fin septembre.

PARENT CORRESPONDANT en classe de collège et lycée

La Direction de Saint-Alyre et l'APEL vous proposent de vous impliquer dans la vie de la classe de votre enfant en devenant PARENT CORRESPONDANT, et participer ainsi aux Conseils de classe.

En quelques lignes, les missions et fonctions du Parent Correspondant :

- Vous représentez un lien privilégié entre les familles, l'établissement, l'équipe enseignante
- A ce titre, vous participez aux conseils de classe
- Vous pouvez intervenir comme médiateur à la demande d'un parent ou d'un membre de l'établissement.

Afin de vous aider à exercer votre rôle de Parent Correspondant dans les meilleures conditions, l'APEL vous propose une formation en début d'année scolaire (un samedi matin sur le mois d'octobre).

L'aventure vous tente ? Manifestez-vous lors de la réunion de rentrée des classes en septembre.

Si vous avez une question sur ce rôle de parent correspondant, vous pouvez nous joindre sur notre adresse mail (apel.saintalyre@gmail.com)

Nous rejoindre :

Vous souhaitez faire partie de l'APEL que ce soit de façon occasionnelle, intégrer le conseil d'administration, ou faire partie de notre bureau, n'hésitez pas à venir nous rencontrer lors de **l'assemblée générale le samedi 26 septembre matin à l'Institution (avec cette année Sodexo qui nous ouvre les portes de son restaurant scolaire)** ou encore nous contacter par mail.

Nous contacter :

Adresse mail : apel.saintalyre@gmail.com

Nous suivre sur Facebook : [Apel Saint-Alyre](#)



Nous suivre sur Instagram : [apelsaintalyre63](#)



@APELSAINTALYRE63

L'équipe de l'Apel Saint-Alyre

En quelques photos :



vendredi
18
septembre
17h

Dans la chapelle de
l'Institution,
entrée rue Sainte George



Messe de rentrée

Ce sera l'occasion pour tous (élèves, familles, personnels, ...) de confier cette nouvelle année scolaire qui démarre,

de rendre grâce pour les plus de 200 années de tutelle Ursuline à Saint Alyre,

et de découvrir notre nouvelle tutelle :



Réseau
Alix - Notre Dame

alixnotredame.fr



Institution

Saint-Alyre

DROIT A LA BOURSE

Dès la rentrée de septembre, nous mettons en place le dispositif d'étude automatique du droit à bourse.

L'objectif est de lutter contre le non-recours aux bourses et de faciliter l'accès à cette démarche en vous proposant une nouvelle modalité de demande de bourse, simplifiée et automatisée. En effet, vous pourrez autoriser l'établissement à procéder, en lien avec la Direction générale des Finances publiques (DGFIP), à une vérification automatique de votre éligibilité à la bourse scolaire. Vous n'aurez ensuite plus aucune démarche supplémentaire à effectuer durant l'ensemble de la scolarité de votre enfant dans le second degré. (collège, lycée).

Si vous souhaitez donc bénéficier de ce dispositif, merci de bien vouloir remplir et me retourner les documents en pièce jointe, **la procuration et le formulaire étude du droit à la bourse (formulaire de consentement)**. Vous avez jusqu'au 15 octobre pour me retourner les documents.

Il y aura toujours possibilité de remplir un dossier papier en septembre pour les familles qui ne souhaitent pas bénéficier de ce dispositif.

SAVEZ-VOUS QUE VOUS POUVEZ DEMANDER L'ÉTUDE AUTOMATIQUE DE VOTRE DROIT À BOURSE DÈS L'INSCRIPTION DE VOTRE ENFANT ?

JE PEUX FAIRE CETTE DEMANDE SI...

J'ai la **charge effective et permanente** de l'enfant que j'inscris (nourriture, logement, habillement) et je déclare cet enfant à charge fiscale.

QUELS SONT LES AVANTAGES ?

- ✓ Je n'aurai pas besoin de déposer une demande de bourse à la rentrée scolaire.
- ✓ Mon droit à bourse sera étudié automatiquement à **chaque rentrée scolaire**, sans avoir de démarche à réaliser.
- ✓ Je pourrai **retirer mon consentement** à tout moment si je le souhaite.

Dans ce cas, je devrai déposer une demande de bourse à chaque rentrée scolaire, grâce au formulaire cerfa de demande de bourse.

COMMENT FAIRE CETTE DEMANDE ?

Je peux demander l'étude automatique de mon droit à bourse quand **j'inscris ou réinscris mon enfant** dans un collège ou un lycée privé sous contrat, en complétant le formulaire de recueil du consentement fourni par l'établissement.

QUELLES INFORMATIONS SONT NÉCESSAIRES ?

- ✓ Je donne **mon consentement** à l'étude automatique du droit à bourse.
- ✓ Je renseigne **les données d'état civil** nécessaires (nom, prénoms, date et lieu de naissance).

Il est important de renseigner attentivement toutes les données d'état civil : les nom et prénoms doivent correspondre à ceux figurant sur l'avis d'imposition pour permettre la récupération des données fiscales.

- ✓ Si je suis en concubinage, je renseigne les données d'état civil de **mon concubin ou ma concubine** (nom, prénoms, date et lieu de naissance).
- ✓ Eventuellement si je le souhaite, je donne **procuration** au représentant légal de l'établissement privé sous contrat pour le paiement de la bourse.

Pour plus d'informations : <https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728>

**DOCUMENTS A RENDRE
IMPERATIVEMENT
LE JOUR DE LA RENTRÉE
AU PROFESSEUR
PRINCIPAL**

(Attention au recto verso)



Cadre à compléter par l'établissement

Nom de l'établissement : _____

Date de dépôt de ce formulaire dans l'établissement : ____ / ____ / ____

ÉTUDE AUTOMATIQUE DU DROIT À BOURSE - RENTRÉE SCOLAIRE 2026

Attention, les élèves des classes post-bac et les apprentis ne sont pas concernés.

Si vous avez la charge de l'enfant que vous inscrivez (nourriture, logement, habillement), le service des bourses de votre académie peut étudier si vous avez **droit à une bourse pour l'année scolaire 2026-2027**. Pour cela, remplissez les informations ci-dessous : les personnes qui étudieront votre dossier pourront alors récupérer automatiquement votre situation fiscale.

Ainsi, vous n'aurez pas besoin de faire une demande de bourse à la rentrée 2026 et vous obtiendrez une réponse au cours du **premier trimestre de l'année scolaire 2026-2027**.

Si nous avons besoin d'informations complémentaires, nous vous contacterons.

Oui, j'accepte l'étude automatique de mon droit à bourse.

Non, je refuse.

Les champs obligatoires sont marqués d'un astérisque *

L'élève :

Nom de famille* : _____ Prénom* : _____

Vous même :

Nom de famille* (1) : _____

Nom d'usage (2) : _____

Prénom 1* (3) : _____ Prénom 2 : _____ Prénom 3 : _____

Date de naissance* : ____ / ____ / ____ Pays de naissance* : _____

Département de naissance* (4) : _____ Commune de naissance* (4) : _____

Vivez-vous en couple, sous le même toit, sans être ni marié(e) ni pacsé(e) (concubinage) ?*

Oui Non

Si oui, complétez la partie ci-dessous pour votre concubin(e) : votre concubin(e) paye ses impôts séparément, et pour l'étude du droit à bourse, il est nécessaire de récupérer également sa situation fiscale. Son accord est donc indispensable pour cette démarche.

Nom de famille de votre concubin(e)* (1) : _____ Sa civilité* : Mme M.

Son nom d'usage (2) : _____

Son prénom 1* (3) : _____ Son prénom 2 : _____ Son prénom 3 : _____

Sa date de naissance* : ____ / ____ / ____ Son pays de naissance* : _____

Son département de naissance* (4) : ____ Sa commune de naissance* (4) : _____

Je certifie l'exactitude des informations renseignées ci-dessus.

Date : ____ / ____ / ____

Signature :

Ce document est à conserver par l'établissement.

(1) Nom de famille : nom de naissance, obligatoire

(3) Prénoms : dans l'ordre de l'état civil

(2) Nom d'usage : à compléter si différent du nom de famille, par ex. nom d'époux/épouse

(4) Département (ex : 075) et commune de naissance : à compléter si vous êtes nés en France.



Cadre à compléter par l'établissement

Nom de l'établissement (1) : _____

UAI : _____ Département : _____

PROCURATION ANNUELLE

Païement des bourses nationales de collège ou de lycée

Année scolaire 2026 / 2027

Si la bourse vous est attribuée, vous pouvez décider qu'elle soit directement versée à l'établissement de votre enfant pour payer la contribution des familles et les frais de restauration scolaire.

Pour cela, **remplissez et signez** cette procuration au représentant légal de l'établissement.

Je soussigné(e) (nom et prénom) : _____

adresse : _____

code postal : |_|_|_|_|_| commune : _____

agissant en tant que (2) : père ☐ ou mère ☐ ou représentant légal de l'enfant ☐

nom et prénom de l'élève : _____

en classe de : _____ pour l'année scolaire 2026 / 2027

autorise

Cadre à compléter par l'établissement

Nom - prénom et fonction du représentant légal de l'établissement : _____

agissant par délégation de l'organisme de gestion, à percevoir en mon nom, le montant de la bourse nationale de collège ou de lycée attribuée à l'élève nommé plus haut.

Cette autorisation implique que le représentant légal de l'établissement :

- donnera décharge de cette somme au comptable public dès versement au compte de l'établissement ;
- me versera par virement bancaire, le solde éventuel de la bourse de l'élève nommé plus haut, après déduction de la contribution des familles et des frais de restauration scolaire à la fin de chaque trimestre.

A _____, le _____

Signature du responsable de l'élève

A _____, le _____

Signature du représentant légal de l'établissement

Cette procuration est à transmettre par l'établissement au service académique des bourses.

(1) Nom, adresse exacte de l'établissement ou cachet de l'association de gestion.

(2) Cocher la case correspondante.



Etablissement d'enseignement catholique sous contrat d'association avec l'Etat

CONVENTION DE SCOLARISATION COLLEGE - LYCEES

Entre :

exemplaire à retourner avec signature

L'Institution Saint Alyre , 20,rue Ste George - 63037 CLERMONT-FERRAND cedex1

Et Monsieur et/ou Madame

Demeurant

Représentant(s) légal(aux), de l'enfant

Désignés ci-dessous - le(s) parent(s)

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet :

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'enfant.....sera scolarisé par le(s) parent(s) au sein de l'établissement catholique **Institution Saint Alyre** ainsi que les droits et les obligations réciproques de chacune des parties.

Article 2 - Obligations de l'établissement :

L'**Institution Saint Alyre** s'engage à scolariser l'enfant en classe de pour l'année scolaire 20__-20__.

L'établissement s'engage également à assurer une prestation de pension ou demi-pension, selon les choix définis par les parents.

L'établissement s'engage par ailleurs à assurer d'autres prestations selon les choix définis par les parents.

Article 3 - Obligations des parents :

Le(s) parent(s) s'engage(nt) à inscrire l'enfant En classe de à l'**Institution Saint Alyre** pour l'année scolaire 20__-20__.

Le(s) parent(s) reconnaît(ssent) avoir pris connaissance du projet éducatif, du règlement intérieur et du règlement financier de l'établissement, y adhérer et mettre tout en œuvre afin de le faire respecter.

Le(s) parent(s) reconnaît(ssent) avoir pris connaissance du coût de la scolarisation de leur enfant au sein de l'**Institution Saint Alyre** et s'engage(nt) à en assurer la charge financière, dans les conditions du règlement financier annexé à la présente convention.

Article 4 - Coût de la scolarisation :

Le coût de la scolarisation comprend plusieurs éléments : la contribution familiale, les prestations para scolaires diverses et les adhésions volontaires aux associations tiers (APEL, UGSEL), dont le détail et les modalités de paiement figurent dans le règlement financier. Une facture de régularisation annuelle est émise en juillet pour les reliquats de cantine, les régularisations liées à la restitution des livres et des contributions familiales.

Article 5 - Assurance scolaire :

L'institution Saint-Alyre a souscrit un contrat collectif qui couvre l'ensemble de ses élèves. Cette assurance scolaire est une protection individuelle accident qui protège les élèves en cas d'accident, à l'école, sur le trajet école-domicile, mais également lors des activités extra-scolaires.

Contrairement aux idées reçues, l'assurance multirisque habitation, par sa garantie responsabilité civile, n'est pas suffisante pour couvrir votre enfant. Elle intervient lorsque votre enfant cause des dommages à autrui, jamais lorsqu'il est victime d'un accident.

L'assurance scolaire ne fait donc pas double emploi avec votre assurance habitation.

Article 6 - Dégradation du matériel :

La remise en état ou le remplacement du matériel dégradé par un élève fera l'objet d'une facturation au(x) parent(s) sur la base du coût réel incluant les frais de main-d'œuvre.



Article 7 - Durée et résiliation du contrat :

Cette convention est établie, pour la présente année scolaire. Elle sera renouvelée à l'occasion de chaque rentrée scolaire.

7-1 Résiliation en cours d'année scolaire :

Sauf sanction disciplinaire, la présente convention ne peut être résiliée par l'établissement en cours d'année scolaire.

Toute sortie anticipée avant la fin de l'année scolaire sera facturée proportionnellement à la durée de présence. Les frais de dossier restent acquis dans tous les cas.

Les causes réelles et sérieuses de départ de l'élève en cours d'année sont :

- Déménagement
- Changement d'orientation vers une section non assurée par l'établissement
- Tout autre motif légitime accepté expressément par l'établissement

7-2 Résiliation au terme d'une année scolaire :

Les parents informent l'établissement de la non réinscription de leur enfant durant le second trimestre scolaire à l'occasion de la demande qui est faite à tous les parents d'élèves, et au plus tard le 20 juin.

La résiliation du contrat après ce terme entraînera le non remboursement par l'établissement de l'acompte versé.

L'établissement s'engage à respecter ce même délai (le 20 juin) pour informer les parents d'un éventuel refus de réinscription de leur enfant pour des causes, bien entendu, réelles et sérieuses, telles qu'indiscipline régulièrement constatée et avérée, incorrection, impayés, désaccord avec la famille sur l'orientation de l'élève.

Article 8 - Droit d'accès aux informations recueillies :

Les informations recueillies ici sont obligatoires pour l'inscription dans l'établissement. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont conservées conformément à la loi, au départ de l'élève, dans les archives de l'établissement.

Certaines données sont transmises, à leur demande, au rectorat de l'Académie ainsi qu'aux organismes de l'Enseignement catholique auxquels est lié l'établissement.

Sauf opposition du(des) parent(s), noms, prénoms et adresses de l'élève et de ses responsables légaux sont transmises à l'association de parents d'élèves « APEL » de l'établissement (partenaire reconnu par l'Enseignement Catholique).

Sauf opposition du(des) parent(s) une photo « d'identité » numérisée sera conservée par l'établissement pour l'année en cours ; elle ne sera jamais communiquée à des tiers sans accord préalable des parents.

Conformément à la loi française n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne justifiant de son identité peut, en s'adressant au chef d'établissement, demander communication et rectification des informations la concernant.

Article 9 - Arbitrage :

Pour tout divergence d'interprétation de la présente convention, les parties conviennent de recourir à la médiation de l'autorité de tutelle de l'établissement (directeur diocésain ou représentant de la congrégation).

A.....

Le

Signature du directeur,

Signature du(des) parent(s)



exemplaire à retourner avec signature



FICHE MÉDICALE 2026/2027

Fiche à remplir par les parents

Attention cette 1^{ère} page (recto) fait office de Fiche d'Urgence et est donc un document **NON CONFIDENTIEL**, une copie sera stockée dans les bureaux des directeurs adjoints pour des questions de pratique en cas d'accident.

NOM : **Prénom :**
Date de naissance : **Lieu de Naissance :**

Classe : **Mon enfant sera:** Interne - Demi-pensionnaire - Externe

Adresse :

Parents ou responsables

Père (ou tuteur)

Nom – Prénom

Adresse (si différente).....

Profession :

Tél domicile :

Tél professionnel

Portable :

Mère (ou tutrice)

Nom – Prénom

Adresse (si différente)

Profession :

Tél domicile :

Tél professionnel

Portable :

Autre personne à joindre en cas d'urgence : (Nom, prénom, téléphone et lien avec l'enfant)

.....

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté.

La famille est immédiatement avertie par nos soins.

ATTENTION : Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné d'un responsable légal.

NOM, téléphone et adresse du médecin traitant :

Date du dernier Vaccin DTP (Diphtérie-Tétanos-Poliomyélite) :

Informations importantes concernant la santé de votre enfant (rappel : cette page n'est pas confidentielle):

Antécédents médicaux, chirurgicaux, autres :

.....

Allergies (générales, alimentaires, médicamenteuses) :

.....

Traitements suivis actuellement :

.....

MEDICAMENTS PENDANT LE TEMPS SCOLAIRE :

Si votre enfant doit prendre un traitement lorsqu'il est à Saint Alyre les médicaments et un double de la prescription médicale doivent être déposés à l'infirmerie. En cas d'urgence il est important d'avoir connaissance de ces éléments ! Pensez à nous avvertir de tout changement en cours d'année scolaire.

NOM : Prénom :

Informations médicales que vous souhaitez confidentielles (*n'hésitez pas à rajouter une feuille si vous avez besoin de plus de place*) :

.....

.....

Autres informations que vous jugez utiles de porter à la connaissance des infirmières (événements familiaux, sociaux, autres... Consultation spécialisée en cours : psychologue, orthophoniste, etc) :

.....

.....

TRES IMPORTANT :

Si votre enfant est atteint de **troubles de la santé évoluant sur une longue période** (sans reconnaissance du handicap) : pathologies chroniques, allergies, intolérance alimentaire, ... **vous êtes invités à prendre contact avec la directrice de l'école pour les maternelles/primaires ou les directeurs adjoints pour les collégiens/lycéens pour la mise en place d'un PAI= Protocole d'Accueil Individualisé.** Ce document -qui devra être rempli par votre médecin traitant ou spécialiste- a pour but de faciliter l'accueil de votre enfant en prenant en compte sa situation médicale (traitements ou soins particuliers, protocole d'intervention en cas d'urgence, ...). Il sera diffusé aux directeurs adjoints et adultes susceptibles d'être en contact avec votre enfant, dans le respect du secret médical puisqu'aucun diagnostic ne doit être mentionné. (BOEN n° 34 du 18.09.2003)

Si votre enfant avait déjà un PAI l'an passé merci de remplir et signer l'encadré ci-dessous :

Je soussigné(e).....

Père, mère, tuteur de l'élève : Classe :

Déclare que le Projet d'Accueil Individualisé (PAI) de mon enfant est :

- ☐ à modifier : merci de préciser et de bien reprendre contact avec le service infirmerie:
-
- ☐ à renouveler sans modification (merci de joindre l'ordonnance de l'année en cours et de toujours vous assurer que nous avons des médicaments non périmés)
- ☐ à annuler

Date et signature :

• **Mon enfant bénéficiait d'un PAP l'an dernier : OUI NON**

Le Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP) concerne les élèves atteints de **troubles des apprentissages évoluant sur une longue période**, sans reconnaissance du handicap (par ex : troubles spécifiques du langage : dyslexie, dysphasie, dyspraxie). C'est un document qui se construit avec le médecin traitant et des bilans paramédicaux en fonction des troubles de l'enfant (orthophoniste, psychologue, psychomotricien, etc) (BO n°5 du 29 Janvier 2015)

➤ Si vous pensez que votre enfant a besoin de la mise en place de ce dispositif d'accompagnement **merci de prendre contact avec le directeur concerné** : primaire, collège, lycée général ou technologique.

• **Mon enfant bénéficiait d'un PPS l'an dernier : OUI NON**

Le Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) est un dispositif **relevant de la MDPH** (Maison Départementale des Personnes Handicapées), ce n'est donc pas l'établissement qui peut le mettre en place, il s'adresse aux élèves reconnus « handicapés » par la CDA (Commission des Droits et de l'Autonomie).

Fait à : Le :

Signatures des parents :

ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027

Autorisation parentale d'enregistrement et d'utilisation de l'image/la voix d'une personne mineure

La présente demande est destinée à recueillir le consentement et les autorisations nécessaires dans le cadre de l'enregistrement, la captation, l'exploitation et l'utilisation de l'image des élèves (photographie, voix) quel que soit le procédé envisagé. Elle est formulée dans le cadre du projet spécifié ci-dessous et les objectifs ont été préalablement expliqués aux élèves et leurs responsables légaux.

Vu le Code Civil (article 9), la Déclaration universelle des droits de l'homme (article 12), la Convention européenne des droits de l'homme (article 8) et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (article 7)

Vu le règlement général européen N°2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données (RGPD) et à la loi n°78-17 du 06 janvier 1978 modifiée le 29 juin 2018 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés

- Finalités envisagées

Dans les tous premiers jours de septembre 2026, un **photographe scolaire** sera dans l'établissement pour **fabriquer un trombinoscope des classes**, outil indispensable que nous partageons entre l'équipe pédagogique, la Vie Scolaire et l'administration.

- Modes d'exploitation envisagées

Autorisation*	Support	Conservation	Étendue de la diffusion
Ci-dessous	Photo TROMBINOSCOPE	2026-2027	Personnels administratifs, équipe pédagogique, la Vie Scolaire.

- Consentement de l'élève

- On m'a expliqué et j'ai compris à quoi servait ce projet.
- On m'a expliqué et j'ai compris qui pourrait voir ce trombinoscope
- Et je suis d'accord pour que l'on enregistre, mon image

Nom prénom de l'élève :

Classe de l'élève :

Signature :



Tournez SVP

- Autorisation parentale

Je (Nous) soussigné(e)(s) : Demeurant :

Et M(me)..... Demeurant :

Agissant en qualité de représentant(s) légal(aux) de :

Je reconnais être entièrement investi de mes droits civils à son égard. Je reconnais expressément que le mineur que je représente n'est lié par aucun contrat exclusif pour l'utilisation de son image et/ou de sa voix, voire de son nom et :

- ☐ autorise(ons) la captation de l'image et l'utilisation qui en sera faite par son établissement scolaire.
- ☐ n'autorise(ons) pas la captation de l'image / de la voix de l'enfant.

Merci d'écrire lisiblement le mot « **REFUS** » : _____

Fait à

Le

Signature (s) :

6- Pour exercer vos droits

Les données recueillies au sein de ce formulaire font l'objet d'un traitement par l'Institution Saint-Alyre afin de répondre à une mission d'intérêt public. Ces données ne sont pas conservées au-delà de l'année scolaire relative à la présente autorisation. Les informations vous concernant ainsi que votre enfant ne sont transmises qu'aux seules personnes en charge du traitement de la présente autorisation.

Vous disposez d'un droit d'accès aux données vous concernant, d'un droit de rectification, d'un droit d'opposition et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Vous disposez également d'un droit à l'effacement concernant l'image/la voix enregistrée et utilisée dans le cadre décrit ci-dessus.

Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse suivante : institution@saint-alyre.net. Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL, en ligne sur www.cnil.fr ou par voie postale à l'adresse suivante : 3 place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS Cedex 07

Fait en autant d'originaux que nécessaire (représentants légaux, organisateur projet et établissement scolaire).